

LE RENOUVEAU DE L'HISTOIRE DU PARRAINAGE AUX ÉPOQUES MODERNE ET CONTEMPORAINE EN FRANCE

VINCENT GOURDON

CNRS, Centre Roland Mousnier, Paris

RESUMEN. En los últimos quince años, el estudio la historia del padrinazgo en la Francia de la época moderna y contemporánea ha experimentado un gran avance. Aunque en origen el tema fue investigado por la Antropología Histórica, este nuevo interés viene ahora de la mano de quienes se ocupan de la historia social de la familia. De aquellos que no olvidan que, en el pasado, el padrinazgo y el compadrazgo eran vistos y entendidos como un verdadero parentesco, nacido a partir de unos lazos “espirituales”; en suma, de aquellos que estiman que el estudio de estas relaciones espirituales contribuirá a mejorar el conocimiento que tenemos acerca del funcionamiento de las redes sociales y familiares en la época moderna. En este artículo ofrecemos un primer balance del tema partiendo de los resultados obtenidos por las más recientes investigaciones llevadas a cabo en Francia. Dos son las líneas de trabajo que han conocido un gran desarrollo. La primera de ellas, ha centrado su atención el estudio de las variaciones históricas que han experimentado los modelos de padrinazgo, sobre todo, a partir de la condena que recibió el multipadrinazgo en el Concilio de Trento. En la segunda, el tema central ha sido el estudio de las posibilidades derivadas de la elección de los padrinos. Contrariamente a lo dicho por los antropólogos en las décadas de 1970 y 1980, las investigaciones históricas, que han empleado metodologías de tipo serial, revelan que en el curso de los siglos XVIII y XIX la elección de padrinos en el seno de la familia creció en sobre manera. Un crecimiento que sugiere que con el paso del tiempo habría tenido lugar una *familiarización* de las relaciones sociales, todo lo contrario de lo que se afirma desde la Sociología, donde suele asociarse la

entrada en la modernidad con un progresivo debilitamiento de los vínculos familiares, en general, y del parentesco, en particular.

Palabras clave: Padrinazgo, compadrazgo, bautismo, historia de la familia, red social, parentesco, Reforma católica.

ABSTRACT. Since fifteen years, interest in the history of godparenthood in the Early Modern and Modern periods has been growing in France. In the 1970s and 1980s, this thematic was only studied by anthropologists or historical anthropologist. Nowadays, studies are mainly coming from social historians of the family and kinship or historical demographers. These researchers remind that until the 20th century godparenthood was considered as real kinship—a spiritual one—in Catholic societies. They also use godparenthood as a relevant tool to analyze the building of social and familial networks in the past. This article provides an overall review of recent historical research on godparenthood in France since the 16th century. Two main topics have been studied. The first subject is the historical variations of godparenthood models, in particular the transition from the traditional one which allowed for multiple godparents to the new couple model imposed by Tridentine law. The second topic is the increase of choices of godfathers and godmothers from within kin. Contrary to conclusions of anthropological studies in the 1970s and 1980s, recent historical researches, using serial methodology, suggest that the reorientation of choices toward kinship occurred in the 18th and 19th centuries in France. This trend is a new element suggesting a “familialisation” of social relationships in this period, contrary to the sociological tradition which ties “modernization” process and weakening of family and kin.

Keywords: Godparenthood, Baptism, History of the Family, Social networks, Kinship, Catholic Reformation.

Depuis une dizaine d'années, l'histoire du parrainage en France est devenue un sujet important dans le monde des historiens démographes et des historiens de la famille, en particulier pour ceux qui travaillent sur la période moderne. À dire vrai, le thème avait déjà connu une phase de réel intérêt dans les années 1970 et au début des années 1980, dans le champ de l'anthropologie historique de la parenté. Il s'agissait alors, de la part de chercheurs majoritairement inspirés par la perspective lévi-straussienne, de réfléchir au rôle que jouait le parrainage, et particulièrement le parrainage dans la parenté, dans les mécanismes de reproduction familiale au sein des différentes paysanneries françaises « traditionnelles » ; le lien fort, dans le cas français, entre parrainage et mode d'attribution des prénoms (ou plus précisément des noms de baptême) avait encouragé des recherches sur l'articulation entre choix des parrains et transmission du bassin onomastique familial, conduisant rapidement à des articles synthétiques qui ont fait durablement consensus et qui ont, par leur autorité même, conduit à un certain essoufflement des études sur le thème dès les années 1990.

Le renouveau des recherches dans les années 2000 s'inscrit dans une autre perspective. Les chercheurs qui portent ce mouvement proviennent non plus de l'anthropologie historique, mais plutôt de l'histoire sociale des populations et de la famille. Il s'agit moins pour eux de décrire les différents systèmes familiaux existant dans la « France ancienne » et leurs mécanismes régulateurs, que de saisir l'action empirique de la parenté concrète, de décrire les tissus relationnels des familles et individus, aussi bien en termes de composition que de modes d'interventions, et de jauger les équilibres fluctuants entre réseaux familiaux et réseaux sociaux hors parenté. Ce mouvement s'inscrit ainsi à la confluence de deux évolutions historiographiques majeures, la première en histoire sociale, qui consiste à étudier de manière beaucoup plus précise les configurations relationnelles des acteurs (avec l'aide si possible des outils de l'analyse sociale de réseau, ou *social-network analysis*), la seconde en histoire de la famille, qui depuis une vingtaine d'années a tourné son regard vers la parentèle extérieure à la famille nucléaire et au ménage, qui ont longtemps monopolisé les études aussi bien dans la tradition de Louis Henry que dans celle de Peter Laslett. Il s'agira souvent d'étudier en fonction du lieu, de la période, du milieu et des caractéristiques particulières des acteurs concernés, les modes d'action et la place respective de la parenté et des autres liens sociaux (amis, voisins, collègues de travail, employeurs ou employés, supérieurs hiérarchiques, notabilités religieuses ou politiques, élites sociales locales), mais aussi les hiérarchies internes dans la parenté, les priorités, les préséances : quels équilibres entre générations familiales, entre branches paternelle et maternelle, entre parents masculins et féminins, entre parents en ligne directe et collatéraux, entre consanguins et alliés, etc.?

Dans cette nouvelle orientation, différentes formes de relations sociales ont suscité l'intérêt des chercheurs : rapports économiques visibles dans les actes notariés, marques de solidarité face aux aléas de la vie, par exemple soutien aux orphelins, ou encore mobilisation symbolique à caractère plus ou moins honorifique, comme dans les cas du témoignage au mariage religieux, à la cérémonie civile ou à la signature du contrat de mariage¹. Néanmoins, c'est certainement le lien de parrainage qui a rencontré récemment le plus de succès. Ceci n'est pas sans lien avec la création en 2006 par Guido Alfani et Vincent Gourdon de *Patrinus*, le « Réseau européen d'histoire culturelle et sociale du baptême et du parrainage », qui regroupe aujourd'hui plus de cent chercheurs en Europe et en Amérique. L'existence de ce réseau a stimulé les recherches, en France comme ailleurs, en légitimant une problématique à

¹ GOURDON, V. : "Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux?", *Histoire, Économie et Société*, 2, 2008, pp. 61-87 <http://dx.doi.org/10.3917/hes.082.0061>.

un niveau international, en suscitant des rencontres scientifiques qui ont permis de dégager des questions historiques, en proposant des cadres d'analyse collectifs et des axes d'enquête communs, en décloisonnant les interrogations de leurs bornes nationales, temporelles, confessionnelles ou encore disciplinaires². Mais il serait difficile de comprendre cet intérêt pour le parrainage si on ne mettait pas en avant les caractéristiques propres à cette relation sociale et à la documentation qui permet de l'étudier.

1. Un angle d'étude prometteur pour l'histoire sociale et la démographie historique

Il faut rappeler en effet que dans l'Europe catholique jusqu'au XXe siècle et dans le monde orthodoxe encore à l'heure actuelle, le baptême est vu comme un sacrement capable d'engendrer de véritables liens de parenté, dite « spirituelle », entre les parties impliquées³ ; en conséquence, les liens de parrainage et de compérage se situent à l'intérieur du cercle de la parenté⁴, contrairement à d'autres formes de relations, par exemple celles établies par le témoignage au mariage, ce qui leur donne un contenu spécifique et une pertinence sociale supérieure. Cependant, à la différence des liens de parenté « naturelle », ceux de parenté spirituelle ne sont pas hérités ; ils sont la résultante de choix et, à ce titre, peuvent être comparés à ceux de l'alliance matrimoniale, à la nuance près que les premiers n'engagent que certains individus —ceux qui sont impliqués lors du baptême : enfants baptisés, parents, parrains et marraines— et non toutes leurs parentés respectives comme c'est le cas avec l'alliance. Autre élément à souligner, ces nouveaux rapports sociaux, formels et rituellement protégés par la sacralité du rite baptismal, sont aussi « publics » : ainsi, les personnes qui entrent en relation de compérage (les parrains et les marraines

² Trois livres sont issus des rencontres de Patrinus : ALFANI, G., CASTAGNETTI, Ph. et GOURDON, V. (dirs.) : *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe-XXe siècles)*, Saint-Étienne, PUSE, 2009 ; ALFANI, G. et GOURDON, V. (eds.) : *Spiritual Kinship in Europe 1500-1900*, London, Palgrave, 2012 <http://dx.doi.org/10.1057/9780230362703> ; ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.) : *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVIe-XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015.

³ L'effacement de la parenté spirituelle dans la théologie catholique s'est opéré au XXe siècle en deux étapes : le Code de droit canon de 1917 a d'abord réduit le nombre de relations entre acteurs du baptême qui étaient porteuses de parenté spirituelle, puis celui de 1983 s'est fait silencieux sur la notion elle-même comme sur les empêchements de mariage qui lui étaient liés.

⁴ Pour ce qui concerne l'histoire de la notion de parenté spirituelle, nous renvoyons à GUERREAU-JALABERT, A. : «*Spiritus et Caritas* : le baptême dans la société médiévale», in HÉRITIER-AUGÉ, F. et COPET-ROUGIER, É. (dirs.), *La parenté spirituelle*, Paris, EAC, 1995, pp. 133-203 ; ALFANI, G. : *Padri, padrini, patroni. La parentela spirituale nella storia*, Venise, Marsilio, 2006 ; ALFANI, G. et GOURDON, V. : «Spiritual kinship and godparenthood : an introduction», in id., *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, op. cit., pp. 1-43.

par rapport aux parents du nouveau-né) le font face à la communauté. Non seulement cela constitue une plus grande garantie pour le maintien du lien réciproque dans le futur, mais cela permet aussi d'exhiber ce lien face à des tiers. Une fois ces rapports établis publiquement et devant Dieu, les personnes impliquées se trouvent engagées par une série de règles sociales propres à cette forme de relation. Parrains, marraines, filleuls et compères sont tenus d'afficher leur solidarité et de montrer un esprit d'entraide. Toute hostilité préalable doit cesser, laissant place à une relation d'« amitié » qui se traduit par des termes d'adresses particuliers et des attitudes plus ou moins familières⁵.

Un autre trait fondamental du parrainage et du compéragage est sa souplesse. Aussi bien les recherches anthropologiques anciennes que les travaux historiques les plus récents insistent sur la multitude d'usages concrets auxquels ils peuvent donner une « forme » dans le sens le plus large de la notion. Moins normé à cet égard que l'alliance, le parrainage est facilement adaptable aux circonstances, y compris les moins usuelles. L'historiographie existante montre ainsi qu'il peut créer ou renforcer des liens économiques ou des alliances politiques⁶, ou encore apaiser un conflit entre grandes familles ou entre simples voisins⁷. Il peut servir à renforcer un lien d'amitié (dans ou hors de la famille), mais il est quelquefois aussi un moyen d'exercer sa charité envers les pauvres⁸. Au plan économique, on distingue cinq enjeux spécifiques pour lesquels le parrainage pouvait et peut se révéler utile⁹ : la protection d'intérêts

⁵ ALFANI, G. et GOURDON, V. : "Fêtes du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale. Grandes tendances de la fin du Moyen Âge au XXe siècle", *Annales de Démographie Historique*, 1, 2009, pp. 153-189.

⁶ KLAPISCH-ZUBER, Ch. : "Parrains et filleuls : Une approche comparée de la France, l'Angleterre et l'Italie médiévales", *Medieval Prosopography*, 6, 1985, pp. 51-77 ; *id.* "Compéragage et clientélisme à Florence (1360-1520)", *Ricerche Storiche*, 15 (1), 1985, pp. 61-76 ; HAAS, L. : "*Il mio buon compare* : Choosing Godparents and the Uses of Baptismal Kinship in Renaissance Florence", *Journal of Social History*, 29, 1995-1996, pp. 341-356 <http://dx.doi.org/10.1353/jsh/29.2.341>.

⁷ GAUVARD, Cl. : "Violence citadine et réseaux de solidarité. L'exemple français aux XIVe et XVe siècles", *Annales E.S.C.*, 48 (5), 1993, pp. 1113-1126.

⁸ Des parents aisés ou puissants peuvent ainsi accepter de parrainer un enfant de famille pauvre, ou du moins inférieure (par exemple le nouveau-né d'un employé ou d'un serviteur), ou encore prendre un pauvre voire un mendiant comme parrain de leur propre enfant. Dans ce dernier cas, celui-ci n'offre pas de cadeaux à son filleul mais en reçoit de ses parents. Dans certaines familles de l'aristocratie romaine, encore au XIXe siècle, le pauvre élu pour cette charge honorifique devenait le protégé de ses « compères » et obtenait le droit de loger dans leur palais jusqu'à la fin de ses jours ainsi qu'une pension et des soins médicaux gratuits. NICASSIO, S. V. : *Imperial City. Rome, Romans and Napoleon, 1796-1815*, Welwyn Garden City, Ravenhall books, 2005, p. 88. Voir aussi PITT-RIVERS, J. : "Le parrain de Montesquieu", in HÉRITIER-AUGÉ, F. et COPET-ROUGIER, É. (dirs.), *La parenté spirituelle*, op. cit., pp. 1-16.

⁹ ALFANI, G. : "Reformation, 'Counter-reformation' and Economic Development from the Point of View of Godparenthood : an Anomaly? (Italy and Europe, 14th-19th Centuries)", in AMMANNATI, F.

économiques complémentaires entre acteurs économiques ; la formalisation et la protection rituelle des liens d'affaires ; l'intermédiation économique et l'accès aux informations ; l'établissement de relations de patronage ou de clientèle ; le soutien financier et matériel des parrains aux filleuls.

Dans tous ses emplois particuliers, un trait essentiel du compérage est qu'il est susceptible de mettre en relation des acteurs présentant des caractéristiques et des statuts très différents, contrairement au lien d'alliance qui obéit plutôt à des logiques homogamiques et endogamiques. Le choix d'un compère peut se porter sur un parent ou un non-parent, un voisin ou un étranger à sa communauté, un confrère ou une personne exerçant une profession totalement différente ; un égal, un inférieur ou un supérieur ; un clerc ou un laïc. Parrainage et compérage se présentent donc comme les supports de liens multiples qui ne se superposent pas nécessairement, loin s'en faut, à ceux qui s'établissent par la parenté consanguine ou l'alliance¹⁰. Ne serait-ce que pour cette raison, on comprend aisément que le parrainage et le compérage puissent être un objet d'étude très prometteur pour une reconstruction des réseaux sociaux du passé.

Mais là n'est pas son seul intérêt pour l'historien. On rappellera aussi comme un avantage certain le fait que les sources permettant de l'étudier sont abondantes. Les registres religieux catholiques sont largement disponibles en Europe occidentale depuis le XVIIe siècle, et souvent dès le XVIe siècle, voire la fin du Moyen Âge, notamment en Italie ou en France ; ils comportent systématiquement la mention des parrains et marraines des enfants baptisés. Il en est de même des registres protestants, surtout dans les zones passées à la réforme luthérienne, celle-ci, tout en récusant la notion de parenté spirituelle, ayant maintenu la valeur chrétienne et sociale du parrainage¹¹. En revanche, certaines Églises s'inscrivant dans la mouvance calviniste ont eu tendance à ne plus inscrire les parrains et marraines dans la rédaction des actes baptismaux, lorsqu'elles n'ont pas cherché à supprimer cette institution, selon la volonté première de Jean Calvin à Genève¹² : c'est le cas par exemple de l'Église anglicane à l'époque moderne, comme l'a montré Will Coster¹³. En France, cepen-

(ed.), *Religione e istituzioni religiose nell'economia europea. 1000-1800*, Florence, Fupress, 2012, pp. 477-489.

¹⁰ Pour une comparaison des réseaux d'alliance et de parrainage, voir par exemple ALFANI, G. : "Spiritual kinship and the others. Ivrea XVIth-XVIIth centuries", *Popolazione e Storia*, 1, 2006, pp. 57-81.

¹¹ ALFANI, G. et GOURDON, V. : "Spiritual kinship and godparenthood : an introduction", op. cit., pp. 10-11.

¹² SPIERLING, K. E. : *Infant Baptism in Reformation Geneva*, Aldershot, Ashgate, 2005.

¹³ COSTER, W. : *Baptism and Spiritual Kinship in Early Modern England*, Aldershot, Ashgate, 2002, pp. 22-44. Rappelons que, durant la guerre civile anglaise, le *Directory of Public Worship* de 1644 a supprimé (temporairement) l'institution du parrainage de baptême, p. 24.

dant, les églises réformées n'ont pas suivi ce mouvement. En 1559, la Discipline élaborée lors du premier Synode national accepte et favorise au contraire la présence de parrains sans la rendre obligatoire : « Parce que nous n'avons aucun commandement de prendre des parrains et marraines, on ne peut imposer de loi expresse, toutefois cette coutume est ancienne et a été introduite avec de bons objectifs » (article VII) ; dès 1565, au cinquième Synode national, l'encouragement est devenu exhortation à se « soumettre à l'ordre ancien et accoutumé, qui est bon et profitable » (article VIII). L'article XXXIV de la Discipline de 1559 insère logiquement le nom des parrains et marraines des baptisés parmi les informations à conserver dans les registres, même si les églises réformées françaises refusent de considérer la relation de parrainage comme un empêchement de mariage¹⁴. Ainsi, qu'il s'agisse de sources catholiques ou protestantes, les chercheurs ont à leur disposition en France (et dans la plupart des pays d'Europe occidentale) pour les périodes moderne et contemporaine une masse d'informations qui ouvrent de remarquables possibilités de comparaisons dans l'espace et dans le temps.

D'autant que le baptême est un sacrement généralisé au sein des populations européennes anciennes. À l'exception des faibles minorités juives, il concerne tout le monde, faisant d'ailleurs longtemps fonction d'acte d'état civil (jusqu'en 1792 en France). Il n'est par exemple en la matière aucune différence entre filles et garçons. Son universalité est bien supérieure à celle d'autres sources utilisées par les spécialistes de l'histoire des réseaux sociaux, comme les actes de tutelle des orphelins ou les actes de mariage (qui négligent par définition les célibataires). Du fait de son caractère longtemps obligatoire et de sa gratuité théorique, aucun biais social ou socio-économique n'affecte *a priori* cette source, contrairement aux actes notariés, aux testaments, aux contrats de mariage. Dans le cas français, il faut attendre le dernier tiers du XIXe siècle pour que, dans certaines régions marquées par une poussée anticléricale, comme Paris ou le Limousin, le baptême, et avec lui le parrainage, perde son caractère universel¹⁵. Encore faut-il relativiser ce mouvement, puisque dans les années 1960, 90% des enfants français sont encore baptisés à l'église catholique.

Les possibilités d'exploitation en histoire sociale et en démographie historique sont larges. Dans le champ français, prédominant à l'heure actuelle les méthodes sérielles portant sur des corpus agrégés. Il s'agit le plus souvent de calculs sur des

¹⁴ Le refus des empêchements de mariage en raison des liens de parrainage est exprimé lors du synode d'Orléans de 1562, BELS, P. : *Le mariage des protestants français jusqu'en 1685. Fondements doctrinaux et pratique juridique*, Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1968, p. 232.

¹⁵ BOULARD, F. (dir.) : *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIXe-XXe siècles, Région de Paris, Haute-Normandie, Pays de Loire, Centre*, Paris, EHESS, 1982, p. 65 ; PÉROUAS, L. : *Refus d'une religion, religion d'un refus en Limousin rural, 1880-1940*, Paris, EHESS, 1985.

corpus complets ou échantillonnés, correspondant aux nouveau-nés d'une paroisse ou d'un ensemble de paroisses, dans une période donnée ou, plus rarement, sur le long terme. On trouve aussi quelques études sur le parrainage des enfants d'un large corpus de familles appartenant à une profession ou un milieu particulier, par exemple les notaires de Nantes au tournant des XVI^e et XVII^e siècles¹⁶. D'autres travaux s'éloignent de cette approche quantitative agrégée, dominante en France, et se concentrent sur des études de cas à l'échelle de l'individu (analyse des parrainages d'un artiste, par exemple¹⁷), d'une famille, d'une lignée ou d'un petit groupe de familles entremêlées. Il faut citer enfin une dernière approche, prometteuse, l'analyse sociale de réseau (ou *social-network analysis*). Elle est particulièrement adaptée à l'étude du parrainage, puisque celui-ci est par définition un lien entre acteurs-sommets. Des études de réseaux complets, prenant en compte l'orientation de la relation de parrainage —rappelons qu'il n'est pas équivalent de choisir un parrain et d'être choisi comme parrain— se développent en Europe, par exemple avec les travaux de Cristina Munno sur une communauté rurale de Vénétie au XIX^e siècle, Follina, ou ceux de Marteen Van Dijck sur les réseaux sociaux comparés des villes des Provinces-Unies et des Pays-Bas espagnols au XVII^e siècle¹⁸. Cette approche stimulante n'a pas encore connu de réelle application dans le cas français, mais on peut espérer que cette lacune sera vite comblée.

2. De la pluralité des modèles de parrainage à l'uniformité

Quels sont les axes de recherche en cours sur le parrainage en France? Ils sont multiples, mais dans le cadre de cet article qui ne peut être exhaustif, nous en évoquerons deux principaux.

Le premier est l'analyse des variations historiques et régionales des modèles de parrainage. Les travaux de Guido Alfani sur l'Italie du Nord et les recherches qu'ils ont inspirées au sein du réseau Patrinus ont en effet mis fin à l'image d'un parrainage « traditionnel » largement inchangé et uniforme jusqu'à l'époque actuelle. Il est

¹⁶ HARDWICK, J. : *The Practice of Patriarchy. Gender and the Politics of Household Authority in Early Modern France*, University Park, The Pennsylvania University Press, 1998, p. 169.

¹⁷ À cet égard, il faut citer une très belle étude des 74 filleuls du peintre Charles Le Brun et de sa femme, GADY, B. : « La construction des réseaux professionnels et artistiques à Paris au XVII^e siècle : Charles Le Brun parrain et compère », in ALFANI, G., CASTAGNETTI, P. et GOURDON, V. (dirs.), *Baptiser...*, op. cit., pp. 369-392.

¹⁸ MUNNO, C. : « Prestige, intégration, parentèle : réseaux de parrainage dans une communauté ouvrière de Vénétie (1834-1854) », *Annales de Démographie Historique*, 1, 2005, pp. 95-130 ; VAN DIJCK, M. F. : « Étude comparée de l'importance sociale du parrainage dans deux villes des Pays-Bas : Leyde et Malines au XVII^e siècle », in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 179-200.

désormais évident que l'idée de « parrainage traditionnel » n'a aucune réalité, et que cette institution se caractérise au contraire par une extrême diversité de pratiques sur les plans spatial et temporel¹⁹. Guido Alfani a proposé il y a dix ans une typologie des modèles de parrainage, prenant en compte le nombre global de parents spirituels attribués par enfant et les équilibres entre parrains et marraines²⁰. Cette grille de lecture demeure en cours d'application au cas français depuis la fin du Moyen Âge, mais un certain nombre de résultats sont d'ores et déjà acquis.

Comme en Italie du Nord, il est clair que le territoire français présente avant le concile de Trente (1545-1563) une grande diversité d'usages en matière de parrainage. Il suffit de constater à cet égard que les décisions des synodes diocésains et provinciaux des XIV^e et XV^e siècles donnent des limites variables au nombre de parents spirituels mobilisables pour un enfant : quatre à Chartres, trois à Bayeux, Nantes ou Arras, deux à Châlons, voire un seul à Dax ou Cahors²¹. Ces décisions à visée restrictive se présentent souvent comme une tentative du clergé de cadrer des pratiques locales beaucoup plus souples, tolérant des formes de multiparrainage. On sait par exemple que Jeanne d'Arc a déclaré à son procès avoir cinq parrains et marraines²². Néanmoins, il ne s'agit pas d'extrapoler à partir de quelques exemples remarquables et d'imaginer que chaque enfant français avait alors une foultitude de parents spirituels : les registres paroissiaux du XVI^e siècle qui ont été pour l'instant étudiés montrent essentiellement la domination de deux grands modèles : le modèle du « couple » (un parrain et une marraine par baptisé), déjà prééminent par exemple à Marseille en 1510 ou à Lyon dans les années 1530-1540 ; et le modèle ternaire (deux parrains et une marraine pour un garçon, un parrain et deux marraines pour une fille), présents en particulier dans le diocèse de Paris, et semble-t-il, dans la plupart des diocèses de la moitié nord de la France²³.

On sait que le concile de Trente a abouti dans l'ensemble du monde catholique à une « normalisation » des pratiques, en limitant les possibilités à un parrain ou une

¹⁹ C'est l'enjeu du livre collectif ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.) : *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit.

²⁰ ALFANI, G. : *Padri, padrini, patroni...*, op. cit., p. 65.

²¹ ADAM, P. : *La vie paroissiale en France au XIV^e siècle*, Paris, Sirey, 1964, pp. 267-269.

²² JUSSEN, B. : "Le parrainage à la fin du Moyen Âge : savoir public, attentes théologiques et usages sociaux", *Annales E.S.C.*, 47, 2, 1992, pp. 467-502.

²³ MAUREL, Ch. : "Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales", *Revue de l'Histoire des Religions*, 209, 1992, pp. 393-412, en particulier p. 407 ; COURRIOL, É. : "Godparenthood and social relationships in France under the Ancien Régime : Lyons as a case study", in ALFANI, G. et GOURDON, V. (eds.), *Spiritual Kinship in Europe*, op. cit., p. 126. Le nombre de 3 parrains au maximum, déjà affirmé vers 1200 lors du premier synode de Paris d'Eudes de Sully, est repris dans les statuts synodaux d'Étienne Poncher, évêque de Paris entre 1503 et 1519, *Actes de l'Église de Paris touchant la discipline et l'administration, publiés par l'ordre de Mgr Sibour*, Paris, Imprimerie de J.-P. Migne, 1854, pp. 85, 114 et 139.

marraine par enfant baptisé, à la rigueur un parrain et une marraine²⁴. La reprise de ces canons tridentins en France s'est faite cependant plus lentement que dans d'autres pays. Alors que celle-ci a été presque immédiate en Italie, en particulier dans la province ecclésiastique de Milan dirigée par Charles Borromée²⁵, le royaume de France, contrairement à la Pologne, l'Espagne ou le Portugal, n'a pas reçu les décrets conciliaires malgré les demandes réitérées du clergé²⁶. Le programme établi par les Pères tridentins s'est installé peu à peu par le biais des conciles provinciaux et synodes diocésains qui se sont tenus à partir des années 1580, le tout dans un contexte de guerres de religion, qui en gênait considérablement l'application jusqu'à ce que la paix revienne en 1598 avec l'Édit de Nantes²⁷. Les études existantes montrent donc dans le cas des diocèses où prédominaient jusqu'alors un parrainage « ternaire » une phase d'abandon qui s'est étalée sur plusieurs décennies et qui s'est effectuée non sans difficulté au niveau local. Au Mans par exemple, des paroisses refusèrent de renoncer au modèle ternaire pourtant officiellement abandonné lors du concile provincial de Tours de 1583. Après un premier mandement en 1588, l'évêque Claude d'Angennes dut de nouveau publier une ordonnance à ce sujet en 1598, avec succès cette fois : dans la paroisse Saint-Benoît par exemple, les enfants n'eurent plus qu'un parrain et une marraine après 1600²⁸. À Orléans, en revanche, l'évolution se produisit plus tard et de manière très progressive : dans les deux paroisses Saint-Benoît et Sainte-Catherine étudiées par Isabelle Séguy, des familles commencèrent à abandonner le modèle ternaire en 1610, mais il fallut attendre 1632 pour que la règle définie à Trente soit systématiquement suivie²⁹. Dans la ville de Saint-Denis, qui relevait du diocèse de Paris, ce serait aux alentours de 1635, soit 27 ans après le synode de 1608, dirigé par l'évêque de Gondi, qui avait entériné les règles tridentines³⁰.

²⁴ ALFANI, G. : *Padri, padrini, patroni...*, op. cit.

²⁵ ALFANI, G. : "L'applicazione del Concilio di Trento sotto la guida di Carlo Borromeo. Un case study, la riforma del padrinato", *Ricerche storiche sulla chiesa ambrosiana*, XXIV, 2006, pp. 53-76.

²⁶ PROSPERI, A. : *Il Concilio di Trento : una introduzione storica*, Turin, Einaudi, 2001, pp. 95-97.

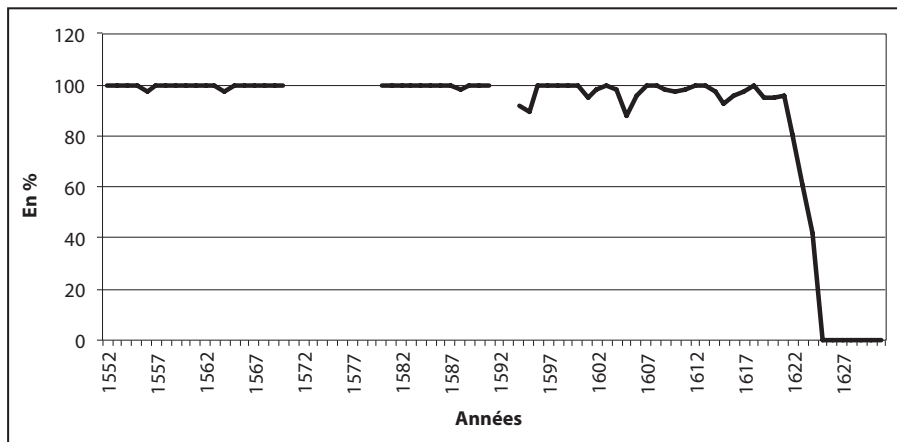
²⁷ Sur la non-réception des décrets conciliaires en France, voir notamment VENARD, M. (dir.) : *Histoire du Christianisme, T. VIII : le temps des confessions (1530-1620)*, Paris, Desclée, 1992, pp. 432-444.

²⁸ BARILLY-LEGUY, M. : *'Livre de mes Anciens grands pères'. Le livre de raison d'une famille mancelle du Grand Siècle (1567-1675)*, Rennes, PUR, 2006, pp. 109-110.

²⁹ SÉGUY, I. : *La population d'Orléans aux XVIe et XVIIe siècles 1525-1670*, maîtrise d'histoire, Université Paris-I, 1979, pp. 124-125.

³⁰ RICHARD, M. et LESGOLD, E. : *Saint-Denis. Étude démographique (1554-1670)*, maîtrise d'histoire, Université Paris-I, 1970, p. 5.

**Figure 1. Proportion de parrainage ternaire par année dans la paroisse d'Aubervilliers
1552-1631 (cas ambigus exclus)**



C'est dans le cas du village voisin d'Aubervilliers, objet d'une enquête au long cours menée au sein du Centre Roland Mousnier (Paris-Sorbonne), que l'étude de cette transition a été menée de la manière la plus précise. Si quelques familles renoncent au parrainage ternaire à partir des années 1560, c'est après l'arrivée de la Congrégation de l'Oratoire dans la paroisse vers 1622 que la transition s'opère réellement (figure 1)³¹. Elle est alors brève puisqu'elle s'achève fin 1624, et elle montre toute l'habileté des prêtres de l'Oratoire dans leur gestion des éventuelles réactions laïques. En effet, non seulement ceux-ci parviennent à convaincre de plus en plus de familles de passer au « modèle du couple », mais encore ils accompagnent subtilement dans la rédaction des actes le renoncement au parrainage ternaire. À partir de mars 1624, certains actes distinguent ainsi le second parrain ou la seconde marraine et font suivre son nom de la formule « y assista ». Du 29 août 1624 et jusqu'au 25 janvier 1625, tous les enfants n'ont qu'un parrain et une marraine, mais les actes comportent désormais la mention « en présence de » suivie du nom de deux autres « témoins », dont souvent l'un des sacristains de l'église. À cette date, pour le prêtre rédacteur, il n'y a déjà plus que deux parents spirituels, même si le troisième laïc sollicité par les parents est toujours cité et donc honoré. Une nouvelle étape est franchie entre le 26 janvier 1625 et le 17 décembre 1626. Cette fois, l'acte n'indique plus qu'un nom après la formule « en présence de », et il s'agit systématiquement d'un sacristain ou d'un prêtre. En clair, il n'est plus question d'inscrire un troisième acteur laïc, et

³¹ BERTEAU, C., GOURDON, V. et ROBIN-ROMERO, I. : « Réseaux sociaux et parrainage : les conséquences de l'application du Concile de Trente dans une paroisse française, Aubervilliers (1552-1631) », *Obradoiro de Historia Moderna*, 19, 2010, pp. 279-306.

le dernier « témoin », parce qu'il est membre de l'encadrement clérical, n'intervient que comme une simple présence religieuse à la cérémonie. Ce dernier souvenir du parrainage ternaire s'efface à partir du 12 janvier 1627 : la mention « en présence de » disparaît des actes qui ne comportent plus que le nom du prêtre baptiseur, du parrain et de la marraine, selon la norme du Rituel romain³².

L'étude sur Aubervilliers est malheureusement la seule en France qui se soit aussi donné comme objectif d'évaluer l'impact social de cette réduction du quorum de personnes mobilisables par le biais du parrainage de baptême³³. Selon la logique dégagée par Guido Alfani en Italie du Nord, la réforme tridentine conduit les parents aubervillariens à concentrer leurs choix sur les individus les plus « rentables » en termes de soutien économique ou socio-relationnel dans la communauté³⁴. En quelques années, la part de parrains laïcs portant un avant-nom d'honneur (honorabile homme, maître, sieur, etc.), signe de l'appartenance à l'élite locale, double à Aubervilliers, traduisant une poussée du parrainage vertical. La part du parrainage intrafamilial n'est en revanche pas affectée de manière sensible, non plus que la mobilisation de parrains prêtres (1% environ des baptêmes) : dans ce dernier cas, cependant, l'esprit tridentin valorisant l'éminence de l'état sacerdotal et la claire séparation entre clergé et laïcs tend à limiter l'appel aux prêtres vivant dans la paroisse elle-même, au profit de prêtres extérieurs, souvent parents des baptisés. On retrouve dans d'autres diocèses français au cours du XVIIe siècle, par exemple dans celui de Beauvais, des interdictions faites au clergé paroissial d'accepter des demandes de parrainage provenant de leurs propres ouailles³⁵.

À l'heure actuelle, on ne connaît pas de zones (diocèse ou paroisse) en France où la réduction du nombre de parents spirituels après le concile de Trente ait conduit à choisir la norme du parrainage unique (un parrain ou une marraine par enfant), contrairement à ce que l'on a pu observer en Italie (par exemple à Rome au début du XIXe siècle et en Vénétie jusqu'au milieu du XXe siècle) ou encore dans l'Empire colonial espagnol (par exemple au Mexique au XVIIIe siècle³⁶). Des études sont

³² LE MÉE, R. : "La réglementation des registres paroissiaux en France", in *Dénombrements, espaces et société*, Paris, S.D.H., 1999, p. 33.

³³ BERTEAU, C., GOURDON, V. et ROBIN-ROMERO, I. : "Réseaux sociaux et parrainage...", op. cit.

³⁴ ALFANI, G. : *Padri, padrini, patroni*, op. cit., pp. 150-160.

³⁵ BONZON, A. : "Paroisse rêvée, paroisse vécue : le point de vue de curés citadins au temps de la réforme catholique. L'exemple de Beauvais", *Revue du Nord*, 340, 2001, pp. 319-339, p. 325 <http://dx.doi.org/10.3917/rdn.340.0319>.

³⁶ Les données de Rome proviennent de dépouillements personnels effectués à l'Archivio Storico del Vicariato di Roma. Sur la Vénétie, MUNNO, C. : "De Marco Caco au « cœur d'Allah ». Le baptême et les parrainages en Vénétie entre 1830 et 2010", in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 429-458 ; et pour le Mexique, GRAJALES PORRAS, A. : "Pratiques et stratégies de parrainage dans la vie d'un quartier mexicain au XVIIIe

néanmoins en cours sur ce thème, notamment dans la France méridionale, encore peu connue à cet égard, et elles pourraient invalider ce constat négatif. Dans tous les cas, l'ensemble des travaux portant sur la période allant du XVIII^e siècle à nos jours montrent la domination écrasante du modèle du couple parrain/marraine dans la France catholique. Une enquête récente réalisée par questionnaire auprès d'étudiants nés entre 1984 et 1993 sur l'ensemble du territoire français indique d'ailleurs que cette situation perdure pour les enfants qui continuent à se faire baptiser (tableau 1). Il est intéressant de constater que, dans le cas des parrainages civils, célébrés à la mairie —cérémonies sécularisées qui connaissent un indéniable développement en France depuis les années 1980 comme alternative rituelle aux cérémonies religieuses—, les familles se conforment à la tradition et choisissent presque toujours un parrain et une marraine pour prendre en charge symboliquement leur enfant³⁷.

Tableau 1. Nombre de parrains et marraines déclarés (enquête sur le parrainage contemporain en France)

	Nombre de cases	Pourcentage
Un parrain et une marraine	245	59,8
Un parrain, deux marraines	2	0,5
Un parrain	2	0,5
Une marraine	7	2,2
Ni parrain, ni marraine	154	37,6
Total	410	100,0

Source : questionnaires du volet français de l'enquête franco-italienne sur le parrainage contemporain³⁸. L'absence de parrain et marraine correspond essentiellement à une absence de cérémonie baptismale.

Rien ne dit cependant que le monde protestant ait suivi en France le même processus d'uniformisation des pratiques de parrainage, et encore moins sa chronologie. À l'échelle européenne, les travaux portant sur les aires protestantes mettent plutôt

siècle", in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 377-402.

³⁷ MANDRET-DEGEILH, A. : "Le baptême républicain, un baptême catholique comme les autres? Une histoire des pratiques baptismales séculières en France depuis la Révolution française", in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 459-482.

³⁸ GOURDON, V. : *Les révolutions du baptême en France de 1789 à nos jours*, mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches en histoire, Université Paris-Sorbonne, 2014, p. 652. Le volet français de l'enquête franco-italienne sur le parrainage contemporain constitue pour l'heure la seule recherche à visée statistique qui ait été menée sur la relation entre parrains et filleuls dans la France actuelle. Elle a été effectuée en 2008-2011 auprès de jeunes nés entre 1984 et 1993, alors étudiants de premier cycle en sciences humaines des universités d'Amiens, Bordeaux-3, Paris-4, Tours, Toulouse, ou élèves de classes préparatoires littéraires aux grandes écoles au lycée Lakanal de Sceaux

en avant un maintien voire un renforcement du multiparrainage, en particulier dans les églises luthériennes scandinaves adeptes au XVI^e siècle du parrainage ternaire³⁹. La thèse attendue de Margreet Dieleman sur « Le baptême dans les communautés réformées françaises de 1559 à la Révolution » nous en dira davantage à ce propos⁴⁰. Néanmoins, la consultation de quelques registres signale le maintien d'une indéniable diversité des usages au XVII^e siècle chez les protestants. Ainsi, vers 1630, il n'y a qu'un parrain par enfant à Fécamp (Normandie) contre un parrain et une marraine (modèle du couple) à Niort, tandis que les fidèles de Lorry-Mardigny, près de Metz, désignent trois voire quatre personnes (deux parrains et deux marraines)⁴¹. Après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et jusqu'à l'édit de Tolérance en 1787, le protestantisme est interdit en France, sauf exceptions comme l'Alsace ou les chapelles des ambassades des pays protestants à Paris. Dans la chapelle de Suède, où sont baptisés de nombreux enfants de migrants scandinaves, allemands ou suisses installés à Paris, prévaut la liturgie de l'église luthérienne française de Francfort, qui requiert deux parrains et deux marraines⁴². Au XIX^e siècle, les églises réformées françaises adoptent majoritairement, semble-t-il, le modèle du couple en matière de parrainage, mais avec une souplesse qui tranche avec la rigueur des normes catholiques : à Paris, entre 3 et 10% des baptisés selon les années échappent à ce schéma, et rien n'indique

(banlieue parisienne) et au lycée Montaigne de Bordeaux. Grâce à cette dispersion territoriale, il apparaît que les enquêtés sont natifs de 18 régions françaises différentes, mais avec une surreprésentation de la région parisienne et de l'Aquitaine, et une sous-représentation de l'est du territoire national. Il est clair que le bassin de recrutement des enquêtés renforce le poids des enfants des familles aisées et/ou diplômées, mais les catégories populaires et les couches intermédiaires ne sont pas exclues. Un élément allant dans le sens d'une relative représentativité de cette enquête est le fait que la proportion de non-baptisés dans l'échantillon y est égale à la moyenne nationale pour les générations nées vers 1990.

³⁹ PII LAHTI, K.-M. : "Kin, neighbours or prominent persons? Godparenthood in a Finnish rural community in the first half of the eighteenth century", in ALFANI, G. et GOURDON, V. (eds.), *Spiritual Kinship in Europe*, op. cit., pp. 213-214 ; THOMSEN, A. R. : "Le parrainage dans la société rurale danoise entre 1750 et 1830", in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 227-257. La suppression de la notion de parenté spirituelle, et donc de celle d'inceste spirituel, a éliminé une cause de limitation du parrainage multiple.

⁴⁰ DIELEMAN, M. : *Le baptême dans les communautés réformées françaises de 1559 à la Révolution*, thèse d'histoire sous la direction de Didier Boisson, Université d'Angers (en cours).

⁴¹ Registre de l'église réformée de Fécamp, BM 1613-1667 (archives municipales de Fécamp, GG131*) ; registre de l'église réformée de Niort, BM 1622-1637 (archives départementales des Deux-Sèvres, 2 MI 9) ; DUFOUR, A.-M. : *La vie religieuse à Lorry-Mardigny du XVI^e au XVIII^e siècle*, maîtrise d'histoire, Université de Metz, 1999, 1^e partie, ch. 2b. Je remercie Margreet Dieleman de ces informations.

⁴² DRIANCOURT-GIROD, J. : *Ainsi priaient les luthériens. La vie religieuse, la pratique et la foi des luthériens de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Cerf, 1992, p. 121 ; ERICSSON, T. : "Who wants to be a godparent? Baptisms in a Lutheran Church in Paris, 1755-1804", in ALFANI, G. et GOURDON, V. (eds.), *Spiritual Kinship in Europe*, op. cit., p. 234.

une « régularisation » au cours du siècle (tableau 2)⁴³. On ne peut qu'appeler à une multiplication des travaux sur les communautés protestantes françaises aux XIXe et XXe siècles (les églises luthériennes sont particulièrement méconnues) de manière à observer un éventuel rapprochement avec les pratiques catholiques et comprendre son déroulement, ses motifs et les milieux porteurs de cette évolution.

Tableau 2. Nombre de parrains et marraines par enfant chez les réformés de Paris au XIXe siècle

	1807	1821	1841	1861
N. baptêmes	87	168	287	425
1 parrain + 1 marraine	81	163	272	386
Ni parrain, ni marraine	4	1	6	11
Un seul parrain				2
Une seule marraine			1	2
2 parrains et 1 marraine	2	1	2	3
1 parrain et 2 marraines		1	3	7
2 parrains et 2 marraines			2	12
1 parrain et 3 marraines		1		
3 parrains et 1 marraine				1
3 parrains et 2 marraines			1	
2 parrains et 3 marraines				1
Total hors couple parrain/marraine	6 (6,9%)	5 (3,0%)	15 (5,2%)	39 (9,2%)

3. Vers le parrainage familial

a) La nécessité d'une approche sérielle

Le second grand axe d'étude du parrainage en France s'intéresse à la place de la parenté dans les choix effectués par les pères et mères des baptisés. Contrairement à ce que constataient dans leur pays respectifs les historiens italiens, espagnols ou portugais, mais aussi les chercheurs anglais de la période médiévale et du début de l'époque moderne, la quasi-totalité des historiens français jusqu'à ces dernières années considéraient comme un fait acquis qu'en France le parrainage dit « traditionnel » était un parrainage fondamentalement familial, c'est-à-dire où la plupart des parrains et marraines étaient choisis au sein de la parenté. Agnès Fine, spécialiste reconnue du parrainage, écrivait ainsi en 1997 : « En effet, en France comme dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, depuis la fin du Moyen Âge on a cessé de choisir des

⁴³ GOURDON, V. : "What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris", in ALFANI, G. et GOURDON, V. (eds.), *Spiritual Kinship in Europe*, op. cit., p. 169.

étrangers à la famille pour s'en faire des compères utiles et l'on s'est tourné peu à peu vers les membres de la parenté proche : grands-parents pour les aînés, puis collatéraux, consanguins ou alliés, enfin cousins ou membres de la fratrie pour les derniers enfants, tout en continuant à désigner parfois des amis proches. (...) depuis au moins cinq siècles, parenté de sang et parenté élective sont inextricablement liées »⁴⁴.

Cette idée d'un passage du parrainage extrafamilial, parfois qualifié d'extensif, à un parrainage intrafamilial, ou intensif, vers la fin du Moyen Âge ou au tout début de l'époque moderne, n'est cependant pas le fait de cette seule chercheuse ; elle synthétise les positions de toute une tradition de la recherche française en anthropologie historique. Ce courant, dominant dans les années 1970-1980, s'est intéressé aux mécanismes de reproduction sociale et familiale dans les sociétés européennes anciennes et singulièrement en France, et a conçu le parrainage comme un outil au service de la famille, de la parenté, dans ses stratégies de transmission intergénérationnelle. Plus précisément, le parrainage a été mis en relation étroite avec le mécanisme de prénomination en vigueur en France dans une période large et assez élastique allant du XVIe au XIXe siècle, à savoir l'attribution du nom de baptême par le parrain (ou la marraine), celui-ci (ou celle-ci) choisissant en règle générale de transmettre le sien propre. Dans un tel contexte, les familles, parce qu'elles auraient désiré assurer le passage vers les nouvelles générations des prénoms caractéristiques de la lignée (vu comme un bien, un capital symbolique familial), auraient eu tendance à mobiliser comme parents spirituels des membres de la parentèle. Ce schéma liant parrainage et transmission intergénérationnelle des prénoms familiaux a été développé vers 1978-1984 dans des articles d'historiens de grand renom, à commencer par André Burguière et Françoise Zonabend, avant d'être suivi sans sourciller par plusieurs générations de chercheurs⁴⁵.

Il s'agit d'un schéma séduisant, mais qui pose divers problèmes. Tout d'abord, il singularise le cas français au sein des usages européens, la plupart des chercheurs, notamment dans l'Europe méditerranéenne ou balkanique, insistant plutôt sur une domination des choix de parrainages extra-familiaux avant le XIXe siècle, voire le XXe ; en outre, la transmission des prénoms par le parrainage n'est pas une pratique universelle en Europe⁴⁶. En second lieu, une lecture précise des articles appuyant

⁴⁴ FINE, A. : "Parrainage et relations familiales dans la société française contemporaine", in BARTHÉLÉMY, T. et PINGAUD, M.-C. (dir.), *La généalogie entre science et passion*, Paris, C.T.H.S., 1997, pp. 273-274.

⁴⁵ BURGUIÈRE, A. : "Prénoms et parenté", pp. 29-35, in DUPÂQUIER, J., BIDEAU, A. et DUCREUX, M.-E. (textes recueillis par), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris EHESS, 1984 ; ZONABEND, F. : "La parenté baptismale à Minot", in JOLAS, T. et alii, *Une campagne voisine*, Paris, MSH, 1990, pp. 215-240.

⁴⁶ Pour un point de vue synthétique sur cette question, voir ALFANI, G. : "La Iglesia y el padrino. ¿Una institución rebelde?", *Revista de Demografía Histórica*, 1, 2008, pp. 87-24 ; *id.* : "I padrini :

cette vision montre que la démonstration s'appuie sur un nombre réduit d'exemples, souvent tardifs (XVIIIe et XIXe siècles) et limités à des familles de notables de plus ou moins haut vol⁴⁷, sans réel effort d'argumentation statistique⁴⁸.

Plusieurs recherches récentes se sont proposé de réexaminer la question du parrainage intrafamilial en dépassant le stade de l'étude de cas de familles, c'est-à-dire en privilégiant l'analyse de corpus larges de baptêmes et une méthodologie sérielle, et en cherchant à avoir une vision de moyen voire de long terme.

L'option quantitative caractéristique de l'histoire sérielle interdisait de reconstruire avec précision l'ensemble de la parentèle de chaque enfant baptisé, tâche titanique s'il en est. Il s'est agi de partir du contenu des actes de baptême eux-mêmes et d'en tirer des informations exploitables rapidement. Or la présence d'un lien familial entre le parent spirituel et l'enfant baptisé ne fait pas partie des informations que les prêtres sont supposés inscrire avec rigueur dans les actes : dès lors, ils s'en abstiennent souvent ou le mentionnent sans systématisme. En conséquence, pour mesurer la part de la parenté, il a fallu choisir des indicateurs simples et toujours calculables, mais approximatifs. Le premier, largement privilégié par les chercheurs, en France comme en Europe, et encouragé notamment dans les rencontres du réseau *Patrinus*, est l'homonymie patronymique directe entre le parrain (ou la marraine) et le père et/ou la mère de l'enfant : si le parent spirituel porte le même nom que le père ou la mère de son filleul, il est réputé membre de sa parentèle.

Ce critère est bien entendu imparfait. Il fournit d'évidence un niveau minimal de parenté, puisque bien des membres de la parentèle d'un enfant, par exemple parmi les alliés de sa famille, mais également ses grands-mères, ont toutes les chances de ne pas porter le patronyme de ses parents.

On peut alors tenter de le « corriger » en intégrant dans un second temps des informations complémentaires parfois présentes dans les actes de baptême. Le critère d'« homonymie patronymique indirecte » permet ainsi de prendre en compte le cas des marraines (et quelquefois des parrains) non homonymes, dont le conjoint mentionné dans le registre est quant à lui directement homonyme du père ou de la mère du

patroni o parenti? Tendenze di fondo nella selezione dei parenti spirituali in Europa (XV-XX secolo)», in LEVI, G. et RODRÍGUEZ PÉREZ, R. (eds.), *Familias, jerarquización y movilidad social*, Murcia, Universidad de Murcia, 2012, pp. 275-296.

⁴⁷ Mireille Laget considère ainsi que dans la société « traditionnelle » (XVIe-XVIIIe siècles) les « relations de parrainage s'établissent dans un réseau assez limité de parents ». Elle ne cite pour étayer son propos qu'un exemple : la liste des parrains et marraines des enfants d'un conseiller à la cour des Aides entre 1702 et 1720. LAGET, M. : *Naissances. L'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Seuil, 1982, p. 317.

⁴⁸ Pour une critique plus précise, voir GOURDON, V. : *Les révolutions du baptême en France...*, op. cit., chap. 9.

bébé baptisé. Il n'est pas rare, par exemple, qu'une grand-mère soit identifiée comme « femme » ou « veuve » d'un aïeul paternel ou maternel portant soit le patronyme du père, soit celui de la mère.

Un dernier ajout consiste à retenir en outre les parrains et marraines non homonymes pour lesquels le prêtre a mentionné explicitement l'existence d'un lien de parenté avec l'enfant baptisé (aïeule, cousin, tante maternelle, etc.). Le cas ne se présente pas si fréquemment —le plus souvent, ces mentions de parenté recourent l'existence d'une homonymie patronymique directe ou indirecte— mais il serait dommage de perdre cette information lorsqu'elle se présente.

L'effet de ces démarches complémentaires n'est pas négligeable selon les corpus analysés. Dans le cas d'Aubervilliers par exemple, on compte 39,1% de parrains et marraines homonymes directs des parents en 1841-1844, mais la proportion de parents spirituels apparentés à l'enfant monte à 48,9% si l'on tient compte de l'homonymie patronymique indirecte et des liens explicitement transcrits dans les actes baptismaux.

Néanmoins, cette remontée est très variable selon les périodes étudiées (et les paroisses) car elle dépend du degré de précision de l'acte, c'est-à-dire bien souvent des habitudes de rédaction du prêtre, du temps qu'il consacre à l'écriture de chaque acte, voire de la forme matérielle des registres. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la généralisation en France de registres pré-imprimés laissant une ligne par parent spirituel se traduit par un appauvrissement sensible du niveau de précision des actes, surtout dans les paroisses urbaines où le nombre de baptêmes annuels explosent avec la croissance démographique. L'apport de l'homonymie indirecte et des liens de parenté explicitement mentionnés se réduit en conséquence : à Aubervilliers en 1881, la proportion d'apparentés aux filleuls parmi les parrains et marraines passe de 31,2% à 34,9% selon que l'on retient l'homonymie patronymique directe ou l'ensemble des critères disponibles, soit une hausse d'un dixième contre environ un quart en 1841-1844.

Ces distinctions méthodologiques entre les trois indicateurs ne sont pas un raffinement stérile. Elles sont en particulier la condition pour une comparaison fructueuse et fondée sur des critères clairs et explicites avec des corpus différents, en France ou ailleurs. Certes, le recours à l'homonymie patronymique directe minorise sans contester la place de la parenté dans le parrainage, mais cette méthode est l'une des seules qui autorisent un véritable suivi chronologique sur le long terme indépendant de la qualité des registres. Elle permet de mettre en lumière des tendances fiables.

b) Une familialisation tardive du parrainage

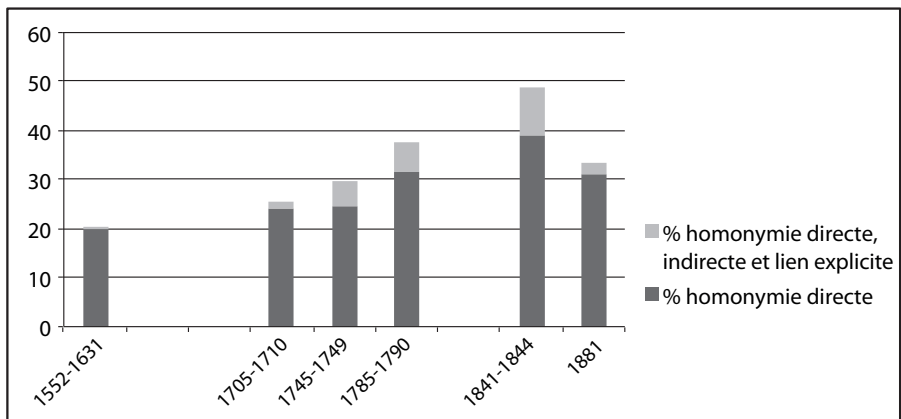
Quelles sont justement ces tendances en France entre le XVI^e et le XIX^e siècle ? Nous nous appuyerons sur l'enquête « Aubervilliers » pour en donner une première idée. Dans cette commune située à quelques kilomètres au nord-est de Paris, villageoise et agricole jusqu'aux années 1860, puis banlieusarde et industrielle, six corpus successifs de baptêmes entre 1552 et 1881 (soit un total de 5264 baptêmes et 13085 parents spirituels) ont été analysés (tableau 3 et figure 2)⁴⁹.

**Tableau 3. Le parrainage dans la parenté à Aubervilliers, XVI^e-XIX^e siècles
(tous sexes confondus)**

	1552-1631	1705-1710	1745-1749	1785-1790	1841-1844	1881
Homonymie directe avec le père ou la mère (en %)	19.7	24.2	24.7	31.6	39.1	31.2
Total parenté (en %)	20.0	25.3	29.7	37.7	48.9	34.9
N. de parents spirituels	8979	904	616	939	706	862

N. B. : Le terme « total parenté » rassemble les parrains et marraines qui sont homonymes directement ou indirectement des pères ou des mères de leurs filleuls ou pour lesquels un lien familial à l'enfant baptisé est explicitement mentionné dans l'acte de baptême.

**Figure 2. Parrains et marraines homonymes des parents déclarés du père ou de la mère.
Aubervilliers, XVI^e-XIX^e siècles**



⁴⁹ BERTEAU, C., GOURDON, V. et ROBIN, I. : «Trois siècles de parrainages à Aubervilliers : de la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles», in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 39-68.

Si l'on considère les années 1552-1631 comme point de départ, il apparaît d'emblée que la part des parrains et marraines choisis dans la famille y est alors assez faible, autour de 20%.

Cette proportion est proche de celles que nous trouvons à la fin du Moyen Âge ou au début de l'époque moderne en Angleterre, et se rapproche même des niveaux obtenus à la même époque en Italie (environ 10%) —des pays où les historiens considèrent que le parrainage extensif est alors dominant⁵⁰. À Aubervilliers, des écarts sociaux sont cependant repérables. Les familles des élites locales —laboureurs, artisans ou petits officiers— tendent à solliciter davantage d'apparentés que les habitants les plus modestes, un trait que l'on retrouve dans tous les corpus français étudiés pour l'époque moderne et le XIXe siècle⁵¹. D'évidence, les milieux modestes sont moins enclins à solliciter leur parenté, dont les membres constituent rarement de véritables points d'appui, que les familles aisées ou puissantes qui au contraire ont tout intérêt à activer et conserver un réseau familial qui fait figure de ressource socio-relationnelle ou économique.

La situation évolue à partir du XVIIIe siècle. Si en 1705-1710 à Aubervilliers, l'homonymie directe entre parents spirituels et parents du baptisé reste à un niveau comparable à celui des deux siècles précédents, on constate une progression des deux indicateurs de parrainage familial dans les décennies suivantes. La barre des 30% d'homonymie directe est franchie en 1785-1790 et un lien de parenté est constatable dans près de 40% des actes. Cette hausse se poursuit après la Révolution française et au début du XIXe siècle. En 1841-1844, près de 4 parents spirituels sur 10 portent le patronyme du père ou de la mère de leur filleul, soit deux fois plus qu'aux alentours de 1600. En ajoutant l'homonymie indirecte et les liens indiqués dans les actes, c'est désormais un parrain et une marraine sur deux qui seraient apparentés aux enfants baptisés.

⁵⁰ Par exemple, Ph. Niles (in "Baptism and the Naming of Children in Late Medieval England", *Medieval Prosopography*, 3, 1, 1982, pp. 95-107) estime à 8% la part des parrains et marraines ayant le même patronyme que le père de l'enfant ; Louis Haas (in "Social Connections between Parents and Godparents in Late Medieval Yorkshire", *Medieval Prosopography*, 10, 1, 1989, pp. 1-21) atteint 11% dans un échantillon du Yorkshire. En doublant ces valeurs pour tenir compte de l'homonymie avec la mère de l'enfant, on parvient à des proportions d'environ 16-22%. De son côté, Will Coster (in *Baptism and Spiritual Kinship in Early Modern England*, op. cit., pp. 139-144) considère ainsi pour l'Angleterre du XVIe siècle : "[...] although local distinctions may have been significant, extension rather than intensification was almost certainly the norm of early modern England", p. 144.

⁵¹ Sur ce sujet, voir BERTEAU, C., GOURDON, V. et ROBIN-ROMERO, I. : "Familles et parrainages : l'exemple d'Aubervilliers entre XVIe et XVIIe siècles", *XVIIe siècle*, 249, 2010, pp. 597-621. Pour une synthèse en France, GOURDON, V. : « Les élites et le parrainage en France, des débuts de l'époque moderne au XIXe siècle », in COSTE, L., MINVIELLE, S., MOUGEL, Fr.-Ch. (dirs.), *Le concept d'élites en Europe, de l'Antiquité à nos jours*, Pessac, MSHA, 2014, pp. 367-388.

⁵² BARDET, J.-P. : "Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe

La paroisse encore rurale d'Aubervilliers reste en deçà des niveaux d'homonymie observés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par Jean-Pierre Bardet à Bouafles, un village normand peuplé de vigneron (55%)⁵². Mais le point le plus important n'est pas le niveau atteint à Aubervilliers par nos différents critères de parrainage familial. Le résultat essentiel, c'est la tendance observée, à savoir la forte progression sur le long terme du parrainage familial jusqu'au XIXe siècle, et la mise en lumière d'une forte poussée au cours du XVIIIe siècle.

Ces résultats albervillariens ne sont pas isolés. La croissance de long terme du parrainage intra-familial entre le XVIIIe siècle et la fin du XIXe siècle a été signalée aussi par Bernard Cousin dans une étude de la prénomination en Provence portant sur plusieurs localités urbaines et rurales⁵³. Quant à la nette poussée du XVIIIe siècle, on la retrouve dans plusieurs études portant sur des échantillons urbains : dans la paroisse Saint-Nizier de Lyon ; à Dijon (tableau 4) ; à Bordeaux ; ou encore dans la ville manufacturière de Charleville, dans le nord-est de la France⁵⁴.

Tableau 4. Proportion de parents spirituels portant le patronyme du père ou de la mère de leur filleul à Dijon sous l'Ancien Régime

Paroisse	Période	Homonymie directe (en %)
Notre-Dame	1655-1657	12
	1735-1737	37
	1775-1777	46
Saint-Philibert	1663-1665	8
	1748-1750	22,5
Saint-Pierre	1650-1654	24,5
	1671-1679	19
	1701-1705	23
	1728-1730	26,5
	1753-1757	27,5

Source : SALVADORI, Philippe, « Communauté catholique et société : fabriques et parrainages dans trois paroisses de Dijon (vers 1650-vers 1750) », *Annales de Bourgogne*, 1-2, 1999, pp. 139-156.

siècle”, in ALFANI, G., CASTAGNETTI, Ph. et GOURDON, V. (dirs.), *Baptiser...*, op. cit., pp. 167-184.

⁵³ Selon lui, la proportion de parrains apparentés à leurs filleuls passe de moins de 10% au début du XVIIe siècle à plus de 40% à la fin du XIXe siècle, COUSIN, B. : “Prénommer en Provence (XVIe-XIXe siècles)”, *Provence Historique*, 212, 2003, pp. 193-224.

⁵⁴ À Saint-Nizier, paroisse du centre de Lyon, 13% des parrains sont homonymes directs des parents des baptisés en 1655, 24% en 1740, COURIOL, É. : “La place de la parenté dans les baptêmes d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime”, in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 293-313. Dans la paroisse Saint-André de Bordeaux, les parrains homonymes directs des parents des baptisés sont 10% en 1580, environ 20% durant tout le XVIIe siècle, puis montent à 29% en 1730 et 34% en 1780, MINVIELLE, S. : “Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime”, in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 259-291. À Charleville, la proportion de

Le XVIIIe, plus précisément la seconde moitié du siècle, apparaît bien comme une phase de basculement. Contrairement à l'idée admise dans l'historiographie française, ce n'est pas au tournant du Moyen Âge et de l'époque moderne, mais à la fin de l'Ancien Régime que s'imposerait en France le parrainage intrafamilial au détriment du parrainage extensif. Du moins dès lors que l'on prend en compte la population dans son ensemble et non les seules familles des élites. Ce schéma remplace le cas français dans une trajectoire plus européenne, puisque d'autres travaux, en particulier ceux de David W. Sabean sur les campagnes de Westphalie⁵⁵, montrent une évolution comparable dans les mêmes décennies⁵⁶. Au passage, le lien entre familialisation du parrainage et volonté de transmission des prénoms de la famille semble fragilisé, car la montée des choix de parrains apparentés s'effectue dans une période où à l'inverse progresse la pratique des prénoms doubles et triples et où la transmission comme prénom principal du nom du parrain et de la marraine recule⁵⁷.

Il est important de constater, dans le cas d'Aubervilliers, que sa transformation en commune banlieusarde industrielle dans la seconde moitié du XIXe siècle, ne remet pas en cause la tendance lourde que nous venons d'observer. La proportion de parrains familiaux recule, puisque la proportion d'homonymie directe entre parents spirituels et géniteurs redescend en 1881 aux alentours du tiers. Cependant l'explosion démographique de la commune, la venue de migrants ne disposant guère de parentèle sur place et le remplacement des paysans par le monde des ouvriers de l'industrie ne sont pas synonymes d'effondrement du parrainage familial. Les valeurs observées en 1881 sont proches de celles de la fin du XVIIIe siècle, et non de celles du XVIe et du XVIIe siècles. Les bouleversements sociaux et démographiques de l'urbanisation et de l'industrialisation rapides de la période constituent bien entendu un obstacle pour une partie importante des parents, mais l'appel à des parrains et marraines intra-familiaux reste une priorité. Cet exemple banlieusard d'Aubervilliers

parrains homonymes directs des parents passe de 27% vers 1700 à 38% vers 1750, puis redescend à 35% en 1782-1791, sans doute en lien avec une poussée migratoire dans la ville, ALEXANDRE, C. : "Parrainer à Charleville au XVIIIe siècle", in ALFANI, G., GOURDON, V. et ROBIN, I. (dirs.), *Le parrainage en Europe et en Amérique...*, op. cit., pp. 315-331.

⁵⁵ SABEAN, D. W. : *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

⁵⁶ À Charleville comme à Aubervilliers, la familialisation du parrainage serait plus précoce pour les baptisés de sexe féminin : on peut penser que cela découle du fait que ces dernières étaient davantage inscrites dans une destinée familiale, alors que pour les baptisés masculins, se serait maintenu plus longtemps l'objectif de leur garantir un spectre relationnel plus ouvert, potentiellement utile pour la carrière professionnelle.

⁵⁷ Sur les évolutions de la prénomination aux XVIIIe-XIXe siècles, voir DUPÂQUIER, J., BIDEAU, A. et DUCREUX, M.-E. : *Le prénom, mode et histoire*, op. cit. ; PÉROUAS, L. et alii : *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS, 1984.

⁵⁸ Dans les paroisses Saint-Louis et Saint-Sauveur de La Rochelle, la proportion de parrains et mar-

confirme donc, *ceteris paribus*, des résultats obtenus dans d'autres localités françaises qui indiquent une montée du parrainage familial en ville dans la seconde moitié du XIXe siècle, par exemple à La Rochelle ou dans les paroisses catholiques et les églises réformées de Paris⁵⁸.

4. Conclusion

La description du processus de familialisation du parrainage en France sur les cinq derniers siècles ne doit pas occulter d'autres thématiques qui sont aujourd'hui abordées par les chercheurs travaillant sur le parrainage en France dans une perspective d'histoire sociale ou d'histoire de la famille. Certains s'intéressent aux différences socio-professionnelles dans les stratégies de mobilisation des parrains familiaux ou extra-familiaux⁵⁹, d'autres aux types de parents précis sollicités pour être parrains (grands-parents, oncles et tantes, frères et sœurs des baptisés, etc.)⁶⁰, d'autres encore à l'existence de cultures familiales (intergénérationnelles) dans les usages du parrainage. L'instrumentalisation politique de ce lien ritualisé, y compris au XXe siècle, constitue aussi un axe de recherches stimulant. À l'inverse, très peu de travaux se préoccupent encore de décrire de manière détaillée, avec des données empiriques, comment le parrainage/compégerage pouvait servir concrètement un individu ou une famille. Grâce aux sources notariales, aux sources judiciaires ou aux écrits du for privé, quelques études ont cherché à évaluer la part des testaments qui incluait des legs à des filleuls ou des compères (et les sommes versées), la proportion d'orphelins placés sous la tutelle d'un parrain⁶¹, ou l'ampleur des cadeaux faits par les parents

raïnes homonymes des pères et mères des enfants baptisés passe de 32,9% en 1805 à 38,9% en 1841 et 42,8% en 1881 (dépouillement personnel effectué aux archives de l'évêché de La Rochelle). Pour les églises réformées de Paris, voir GOURDON, V. : "What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris", op. cit.

⁵⁹ Voir à cet égard la thèse récente COURRIOL, É. : *La parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime : prénomination, vie sociale et vie religieuse*, thèse d'histoire sous la direction de Bernard Hours, Université Lyon-III, 2015.

⁶⁰ Par exemple, MINVIELLE, S. : "Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime", op. cit. ; BERTEAU, C., GOURDON, V. et ROBIN, I. : "Trois siècles de parrainages à Aubervilliers", op. cit. ; TRÉVISI, M. : *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008, pp. 164-180.

⁶¹ Les legs aux filleuls semblent surtout fréquents chez les personnes dépourvues de descendance comme le note Stéphane Minvielle parmi les élites bordelaises du XVIIIe siècle, MINVIELLE, S. : "La place du parrain et de la marraine dans la vie de leur filleul(e). L'exemple des élites bordelaises du XVIIIe siècle", in ALFANI, G., CASTAGNETTI, Ph. et GOURDON, V. (dirs.), *Baptiser...*, op. cit., pp. 243-260. À Montpellier, à la fin du Moyen Âge, 9% des personnes vivant seules qui font un testament prévoient un legs à un filleul ou une filleule, 3% à des compères ou commères, LAUMONIER, L. : *Solitudes et solidarités en ville. Montpellier, mi XIIIe-fin XVe siècles*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 99. Les parrains désignés comme tuteurs, uniquement sur la base de cette relation spirituelle

spirituels lors des baptêmes ou pour les étrennes de leurs filleuls⁶², mais ces premiers travaux sont loin d'épuiser ce filon de recherches, fort prometteur.

Les chercheurs français, dans leur nouvel intérêt pour l'histoire sociale du parrainage, ont d'évidence privilégié pour le moment le défrichage des grandes tendances. La question de la montée du parrainage intrafamilial en particulier occupe une place cruciale dans la recherche française actuelle, car elle interroge plus profondément une vision bien ancrée de l'histoire de la parenté sur les derniers siècles. En effet, la vulgate sociologique et anthropologique en France posait que le poids actuel des choix de parrainage dans la parenté s'inscrivait dans la continuité d'un parrainage traditionnel résolument tourné vers les membres de la famille, et que la « modernité » individualiste contemporaine allait contribuer à réduire voire effacer cette orientation familiale du parrainage. Même une chercheuse comme Martine Ségalen, dont les études ont été fondamentales pour la redécouverte de l'importance des relations de parenté dans les sociétés occidentales contemporaines, a pu écrire en 2001 sur le modèle actuel de parrainage en France : « lorsque les enfants sont baptisés, ce sont le plus souvent des amis de la classe d'âge des parents qui sont choisis pour parrains »⁶³.

Or, ce schéma de long terme est doublement contredit par les enquêtes en cours. D'une part, il apparaît, à la vue d'une enquête sur le parrainage contemporain réalisée par questionnaire auprès d'étudiants et menée en France et en Italie —enquête qui pourrait d'ailleurs être facilement reprise en Espagne ou au Portugal— que dans le cas français les membres de la parenté représentaient, vers 1990, 70% des parrains et marraines choisis —les oncles et tantes de l'enfant étant prioritaires (tableau 5). D'autre part, comme nous l'avons vu, la présence de la famille n'est pas l'héritage d'un lointain passé, mais correspond à une poussée assez tardive, qui s'opère en France au cours du XVIIIe siècle et se poursuit au XIXe siècle. Ce que les folkloristes et premiers ethnologues décrivaient comme une pratique traditionnelle vers

et non sur celle d'une parenté consanguine ou affine préexistante, sont rares, PERRIER, S. : *Des enfances protégées : la tutelle des mineurs en France (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1998, p. 98).

⁶² L'ampleur des cadeaux de baptêmes entre compères explique leur condamnation récurrente par des lois somptuaires au Moyen Âge et à l'époque moderne, puis leur dénonciation dans les traités de savoir-vivre bourgeois du XIXe siècle, ALFANI, G et GOURDON, V. : "Il ruolo economico del padrinato : un fenomeno osservabile?", *Cheiron*, 45-46, 2006, pp. 129-177. Grace à des livres de raison de notables de la région lyonnaise au XVIIIe siècle, Étienne Couriol a pu analyser en détail les sommes versées aux filleuls ou à leurs parents lors du baptême ou lors des étrennes du jour de l'An, COURIOL, É. : "Élites, baptêmes et parrainage à Lyon au XVIIIe siècle. L'exemple de quelques livres de raison", in COSTE, L., MINVIELLE, S. et MOUGEL, F.-Ch. (dirs.), *Le concept d'élites en Europe...*, op. cit., pp. 389-399.

⁶³ SEGALEN, M. : "Papyvélo et Mamita : nommer les grands-parents, un casse-tête", in ATTIAS-DONFUT, C. et SEGALEN, M. (dirs.), *Le siècle des grands-parents. Une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Autrement, 2001, p. 80.

⁶⁴ GOURDON, V. : "Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle", op. cit.

1880-1930, était donc le seul fruit de la poussée de familialisation des 100 à 150 ans précédents.

**Tableau 5. Relations entre les parrains et marraines et les parents de leurs filleuls
(enquête sur le parrainage contemporain en France)**

Parrains	N.	En %	Marraines	N.	En %
Ami	65	26,1	Amie	74	29,1
Ami/collègue	2	0,8	Amie/collègue	2	0,8
Ami/voisin	1	0,4	Amie/voisine	3	1,2
Employeur	1	0,4	Employeuse	0	0,0
Employé	1	0,4	Employée	1	0,4
Collègue	0	0,0	Collègue	0	0,0
Voisin	0	0,0	Voisine	0	0,0
Apparenté	179	71,9	Apparentée	173	68,1
Lien non précisé	0	0,0	Lien non précisé	1	0,4
Total	249	100,0	Total	254	100,0

Source : questionnaires du volet français de l'enquête franco-italienne sur le parrainage contemporain. Étudiants nés entre 1984 et 1993.

Ce processus pourrait être propre au parrainage, mais il entre en résonance avec d'autres phénomènes comme la montée des choix familiaux parmi les témoins de mariage civil en France (et dans les pays héritiers du Code Napoléon) au cours du XIXe siècle, ou encore la poussée des mariages entre apparentés à partir du XVIIIe siècle qui a été signalée par de nombreux travaux européens⁶⁴. L'interrogation sur le parrainage intra-familial en France rejoint donc un tournant historiographique dans le champ de l'histoire de la parenté et de la famille qui, depuis une quinzaine d'années environ, tend à revaloriser la place des liens de parenté dans la société contemporaine (étatique/industrielle/urbaine/individualiste) et au contraire à la relativiser dans les sociétés dites traditionnelles. Il s'agit là d'une réaction face à une tradition sociologique du XIXe siècle et du XXe siècle (de Frédéric Le Play à Talcott Parsons, en passant par Émile Durkheim et Max Weber), qui décrivait un amenuisement tendanciel de la force et des fonctions de la parenté dans les sociétés modernes.

De nouveaux scénarios évolutifs se profilent, comme celui proposé par David Sabeau, Simon Teuscher et Jon Mathieu⁶⁵. D'après ces derniers, à partir du XVIIIe

Nous songeons en particulier aux études de Jean-Marie Gouesse sur les mariages catholiques avec dispenses de parenté, à celles du groupe mené par David Sabeau, Simon Teuscher et Jon Mathieu, sans oublier l'enquête qui est actuellement réalisée à Barcelone par Anna Cabré, Joana M. Pujades, Miquel Valls et Joan Paul Jorda.

⁶⁵ SABEAU, D. W., TEUSCHER, S. et MATHIEU, J. (eds) : *Kinship in Europe : Approaches to Long-Term Development (1300-1900)*, Oxford, Berghahn Books, 2007.

⁶⁶ Nous reprenons ici de manière très synthétique le chapitre introductif rédigé par David W. Sabeau

siècle et selon un processus se poursuivant au XIXe, la parenté ne perdrait pas en puissance ou en importance dans la vie sociale, mais changerait de logique d'organisation. Elle se structurerait désormais beaucoup plus autour des relations horizontales, en mettant l'accent sur l'alliance plutôt que sur la filiation. La montée des principes égalitaires dans le droit successoral (entre les fils, mais aussi entre garçons et filles), l'abolition des privilèges hérités dans l'accès aux carrières publiques, le développement industriel et marchand avide de capitaux et d'innovations, tous ces processus rendraient le destin de la famille et des individus moins dépendants de la transmission lignagère, affaiblissant par là même les relations verticales, mais rendraient en revanche plus nécessaire le retissage permanent des liens horizontaux entre parents, et notamment les mariages endogames, ne serait-ce que pour garantir une bonne circulation du capital, de l'information, des compétences, au sein du groupe, à une époque où tout projet entrepreneurial passe d'abord par une mobilisation des proches : parents ou amis. En sorte que la société du XIXe siècle serait hautement parentélaire (les auteurs de l'ouvrage parlent de « *kinship-hot society* ») et, dans un même mouvement, beaucoup plus classiste, puisque l'obsession de l'endogamie conduirait à une séparation des élites vis-à-vis de leur environnement social, et en premier lieu vis-à-vis des couches inférieures⁶⁶.

Même s'ils suivent leur propre parcours historiographique, les travaux français sur le parrainage confortent assez bien ce schéma. Nous avons déjà pointé la date du basculement vers le parrainage familial, le XVIIIe siècle justement. Il faut aussi mettre l'accent sur l'idée d'un droit familial au parrainage, développée par la culture bourgeoise du XIXe siècle (dans la littérature ou les codes de savoir-vivre), qui considère comme illégitimes, voire immoraux, les choix extensifs hors du cercle de la parenté (sauf quelques rares « intimes »)⁶⁷. Elle conduit à la dévalorisation des logiques clientélares dans le parrainage, au grand dam des classes populaires plutôt demandeuses à l'époque moderne et même au XIXe siècle, dévalorisation qui s'inscrit de même à la perfection dans la vision non-communautaire, classiste et horizontale de la sociabilité, que promeuvent les élites sociales de l'époque. L'enquête sur le parrainage est donc une bonne porte d'entrée vers une étude plus générale d'un processus qui émerge à travers bien d'autres sources et qui stimule aujourd'hui nombre de travaux en cours, à savoir la « familialisation des relations sociales » en France à partir du XVIIIe siècle⁶⁸.

et Simon Teuscher, *Ibid.*, pp. 1-33.

⁶⁷ Sur ce thème, GOURDON, V. : "What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris", op. cit.

⁶⁸ Sur cette idée, RUGGIU, F.-J. : "Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté? Autour de Kinship in Europe", *Annales de Démographie Historique*, 1, 2010, pp. 223-256.